

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Collez votre étiquette sur la partie grisée

Examen d'attestation de capacité à
l'exercice de la profession de
transporteur public routier de
voyageurs

(arrêté du 28 décembre 2011 modifié)

Session du
7 octobre 2020

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

OPTION : VOYAGEURS MAYOTTE

I – Q.C.M. (100 points) avec grille réponse vierge.....page 2 à 19

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

- Aspects juridique de la vie de l'entreprise
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Réglementation sociale
- Réglementation professionnelle
- Normes et exploitation techniques
- Sécurité

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

II – EPREUVE A REPONSES REDIGEES (100 points)pages 11 à 19

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

**IMPORTANT VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET
VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

QUESTION N° 1 :

Le patrimoine de l'entreprise est constitué par :

- a. les produits de l'entreprise
- b. les capitaux propres
- c. l'ensemble de ses biens et de ses obligations
- d. les immobilisations

QUESTION N° 2 :

Un contrat conclu par le seul échange des volontés des parties est un contrat :

- a. supplétif
- b. consensuel
- c. commutatif
- d. solennel

QUESTION N° 3 :

Dans une SARL, le gérant est nommé par des associés :

- a. un quart des parts sociales
- b. un dixième des parts sociales
- c. plus des trois quarts des parts sociales
- d. plus de la moitié des parts sociales

QUESTION N° 4 :

La société DUPONT détient des parts de capital dans les sociétés A, B, C et D. Laquelle est une filiale de DUPONT ? :

- a. A, dont DUPONT détient 33 % du capital
- b. B, dont DUPONT détient 49,5 % du capital
- c. C, dont DUPONT détient 50 % du capital
- d. D, dont DUPONT détient 60 % du capital

QUESTION N° 5 :

Pour la constitution d'une entreprise de transport, peut être comptabilisé(e) comme apport en industrie :

- a. un véhicule appartenant à un des associés
- b. un immeuble appartenant à un des associés
- c. la capacité professionnelle détenue par un des associés
- d. un titre aux porteurs

QUESTION N° 6 :

Il n'est pas obligatoire de mentionner dans les statuts d'une SARL :

- a. la durée de la société
- b. l'objet social
- c. le siège social
- d. le nom du gérant

QUESTION N° 7 :

Pour une société commerciale, la cessation de paiement correspond à :

- a. l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible
- b. la perte de la moitié de son capital social
- c. une infraction imputable aux dirigeants de la société
- d. la tenue d'une comptabilité irrégulière au regard des dispositions légales

QUESTION N° 8 :

Les actionnaires personnes physiques qui reçoivent des dividendes sont :

- a. non imposés, car la société anonyme a déjà acquitté l'impôt sur les sociétés
- b. imposables au titre des salaires
- c. imposables sur la totalité des dividendes au titre des valeurs mobilières de placement
- d. imposables sur 34 % des dividendes au titre des valeurs mobilières de placement pour l'exercice fiscal précédent

QUESTION N° 9 :

La location financière est un compte de :

- a. charges
- b. actif
- c. produits
- d. passif

QUESTION N° 10 :

Les réserves correspondent :

- a. aux bénéfices non distribués et sont obligatoirement disponibles sous forme de liquidités
- b. aux bénéfices non distribués et ne sont pas obligatoirement disponibles sous forme de liquidités
- c. aux dividendes versés aux associés ou aux actionnaires
- d. à des opérations comptables effectuées dans le but de rééquilibrer l'actif et le passif du bilan

QUESTION N° 11 :

Dans le bilan de clôture d'une SARL, on trouve les informations suivantes : Capital social : 7 500 €, Réserve légale : 750 €, Autres réserves : 12 700 €, Résultat de l'exercice (perte) : 5 205 €. Pour cet exercice, l'assemblée générale des associés

- a. doit statuer sur la dissolution de la société
- b. doit reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social
- c. peut imputer la perte en diminuant le poste "autres réserves" du montant de la perte
- d. peut décider une distribution des dividendes

QUESTION N° 12 :

Le règlement intérieur d'une entreprise contient notamment des clauses :

- a. relatives aux droits et à la défense des salariés en cas de sanctions disciplinaires
- b. faisant expressément référence au secret professionnel
- c. précisant que chaque salarié est responsable de sa sécurité personnelle
- d. relatives aux obligations de non-concurrence

QUESTION N° 13 :

Laquelle de ces mentions est obligatoire sur le certificat de travail ?

- a. les dates d'entrée et de sortie du salarié
- b. le motif de la fin du contrat (rupture)
- c. une appréciation générale sur les qualités professionnelles
- d. l'existence d'une clause de non-concurrence

QUESTION N° 14 :

Une visite médicale de reprise doit être organisée au bénéfice d'un salarié victime d'un accident du travail ayant occasionné un arrêt de travail d'au moins :

- a. 3 jours
- b. 30 jours
- c. 10 jours
- d. 3 semaines

QUESTION N° 15 :

A défaut de convention ou d'accord collectif applicable, le Code du Travail considère comme travail de nuit tout travail effectué entre :

- a. 22 h et 05 h
- b. 02 h et 05 h
- c. 22 h et 07 h
- d. 21 h et 06 h

QUESTION N° 16 :

Sauf dérogation, la durée maximale d'un contrat à durée déterminée, renouvellements compris, conclu pour un surcroît exceptionnel d'activité est de :

- a. 6 mois
- b. 12 mois
- c. 18 mois
- d. 24 mois

QUESTION N° 17 :

En cas d'horaires individualisés, les employeurs doivent tenir à la disposition de l'inspection du travail les documents permettant de comptabiliser les heures de travail effectuées par chaque salarié pendant :

- a. deux mois
- b. un an
- c. trois ans
- d. cinq ans

QUESTION N° 18 :

En transport urbain, si le temps de travail effectif dépasse 6 heures, un salarié doit bénéficier d'une pause d'au moins :

- a. 15 mn
- b. 20 mn
- c. 30 mn
- d. 45 mn

QUESTION N° 19 :

En l'absence de convention collective régionale applicable, le contingent annuel d'heures supplémentaires prévu par le Code du Travail est de :

- a. 150 h
- b. 220 h
- c. 185 h
- d. 130 h

QUESTION N° 20 :

Le document unique d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs est établi par :

- a. le médecin du travail
- b. l'employeur
- c. le Comité Social et Economique
- d. L'inspecteur du travail

QUESTION N° 21 :

A défaut de convention collective régionale ou d'accord collectif applicable, la durée de travail hebdomadaire d'un contrat à temps partiel ne peut être inférieure à :

- a. 14 h
- b. 17 h 30
- c. 24 h
- d. 26 h 30

QUESTION N° 22 :

En transport urbain, les coupures sont rémunérées lorsqu'elles sont inférieures à :

- a. 40 mn
- b. 30 mn
- c. 45 mn
- d. 1 h

QUESTION N° 23 :

Dans une entreprise de transport, la capacité professionnelle est détenue par :

- a. l'actionnaire majoritaire
- b. le gestionnaire de transport
- c. l'un des conducteurs routiers de l'entreprise
- d. un organisme professionnel auquel l'entreprise adhère

QUESTION N° 24 :

Pour exécuter un service à la demande, un transporteur doit posséder :

- a. une autorisation permanente pour l'exécution des services occasionnels
- b. une convention conclue avec une autorité organisatrice de la mobilité
- c. une convention conclue avec une association représentant les utilisateurs du service
- d. une convention conclue avec un autre transporteur

QUESTION N° 25 :

Les personnes qui doivent répondre de l'honorabilité sont :

- a. le gestionnaire de transport et son conjoint
- b. le ou les représentants légaux de l'entreprise et le gestionnaire de transport
- c. l'actionnaire majoritaire et le président de l'assemblée générale
- d. le gérant d'une SARL et les associés majoritaires

QUESTION N° 26 :

Le contrat-type applicable aux services occasionnels en transport intérieur est supplétif. Cela signifie que :

- a. il s'applique en plus des conditions contractuelles particulières fixées par le transporteur et son client
- b. il s'applique seulement si le transporteur et son client n'ont pas fixé entre eux par écrit de conditions contractuelles particulières
- c. ce contrat-type a un caractère obligatoire auquel il est impossible de déroger
- d. ce contrat-type remplace tout autre document commercial entre le transporteur et son client

QUESTION N° 27 :

Sur le transporteur routier de voyageurs, pèse :

- a. une responsabilité simple pour les dommages aux bagages en soute
- b. une présomption de responsabilité pour les dommages aux bagages en soute enregistrés
- c. une responsabilité uniquement pour les dommages apparents
- d. une présomption de responsabilité uniquement pour les dommages apparents

QUESTION N° 28 :

La réglementation française des transports publics routiers de personnes s'applique aux transports effectués au moyen de véhicules motorisés dont la capacité minimale est :

- a. fixée à quatre places
- b. fixée à neuf places conducteur compris
- c. fixée à dix places, conducteur compris
- d. fixée à dix-sept places

QUESTION N° 29 :

Une personne possédant les attestations de capacité marchandises et voyageurs, travailleur indépendant, peut être gestionnaire pour :

- deux entreprises de transport de marchandises, une de 15 véhicules et l'autre de 6 véhicules
- trois entreprises de transport de personnes de 5 véhicules chacune
- deux entreprises de transport, une en marchandise avec 1 véhicule et l'autre en voyageurs avec 5 véhicules
- deux entreprises, une en marchandises et l'autre en voyageurs de 11 véhicules chacune

QUESTION N° 30 :

Lors d'un service régulier non urbain effectué avec un autocar, le conducteur doit être en mesure de présenter :

- l'attestation d'aménagement du véhicule
- une autorisation permanente
- le carnet d'entretien du véhicule
- la notice descriptive du véhicule

QUESTION N° 31 :

Le PTRA maximal d'un autocar attelé d'une remorque est :

- 26 tonnes
- 32 tonnes
- 36 tonnes
- 38 tonnes

QUESTION N° 32 :

Pour l'évaluation de la charge des autobus, chaque passager adulte est compté forfaitairement pour :

- 40 kg
- 65 kg
- 70 kg
- 85 kg

QUESTION N° 33 :

Certains véhicules de transport en commun de personnes sont susceptibles de circuler en région difficile ou accidentée. Au-dessus de quel poids total autorisé en charge ceux-ci doivent-ils obligatoirement être équipés d'un ralentisseur ?

- 3,5 tonnes
- 4 tonnes
- 8 tonnes
- 10 tonnes

QUESTION N° 34 :

Le rechapage d'un pneumatique consiste à :

- rajouter de la matière au pneumatique aux endroits particulièrement usés
- remplacer la bande de roulement du pneumatique par une nouvelle bande de roulement
- redessiner les sculptures du pneumatique
- modifier la structure du pneumatique

QUESTION N° 35 :

Un autocar équipé de couchettes doit être présenté au contrôle technique avec les couchettes installées :

- tous les 6 mois
- 1 fois sur 2
- tous les 2 ans
- seulement à l'installation des couchettes

QUESTION N° 36 :

Le PTAC d'une remorque attelée à un autocar ne peut pas dépasser

- a. 12 tonnes ou 1/3 du PTR de l'autocar
- b. 7,5 tonnes
- c. 4 tonnes
- d. 3,5 tonnes

QUESTION N° 37 :

Les véhicules de transport en commun de personnes :

- a. sont soumis à un contrôle technique quatre ans après leur première mise en circulation et ensuite tous les deux ans
- b. ne sont soumis à aucun contrôle technique obligatoire
- c. sont soumis à un contrôle technique tous les six mois
- d. sont soumis à un contrôle technique annuel

QUESTION N° 38 :

Les véhicules aménagés pour le transport de personnes à mobilité réduite doivent :

- a. obtenir un agrément de la DREAL
- b. passer les mêmes visites techniques que les autres véhicules affectés au transport public de personnes
- c. être obligatoirement équipés d'un limiteur de vitesse et d'un éthylotest
- d. obtenir un agrément de l'agence régionale de la santé

QUESTION N° 39 :

Dans un autocar aménagé pour le transport de personnes en fauteuil roulant, les fauteuils roulants doivent être arrimés :

- a. avec des sangles en utilisant un point d'ancrage à l'avant et un point d'ancrage à l'arrière du fauteuil
- b. avec des sangles ou crochets et en utilisant deux points d'ancrage à l'avant et deux points d'ancrage à l'arrière du fauteuil
- c. en attachant le fauteuil roulant au dossier du siège situé devant l'emplacement du fauteuil roulant
- d. à l'aide de pinces fixées au plancher du car et venant se verrouiller sur les roues du fauteuil

QUESTION N° 40 :

Le niveau sonore excessif et l'émission de fumées opaques d'un véhicule peuvent être verbalisés :

- a. uniquement en agglomération
- b. uniquement en agglomération ainsi que dans les parcs naturels régionaux et nationaux
- c. uniquement la nuit entre 21 heures et 6 heures
- d. à tout moment sur la totalité du réseau routier et autoroutier

QUESTION N° 41 :

Un autocar de 2 essieux, équipé d'un ABS, transportant des passagers couchés, sur autoroute, devra respecter une vitesse maximum de :

- a. 80 km/h
- b. 90 km/h
- c. 100 km/h
- d. 110 km/h

QUESTION N° 42 :

Dans un autocar transportant 25 personnes handicapées en fauteuil, il doit y avoir :

- a. 1 accompagnateur
- b. 2 accompagnateurs
- c. 3 accompagnateurs
- d. 1 accompagnateur pour 5 fauteuils

QUESTION N° 43 :

Dans un autocar, l'obligation du port de la ceinture doit être indiquée :

- a. par le conducteur à chaque passager
- b. sur le document matérialisant le contrat de transport adressé aux passagers
- c. par des panneaux situés à chaque place assise et/ou visibles à partir des différents accès au véhicule
- d. à l'extérieur du véhicule

QUESTION N° 44 :

En cas de retrait partiel de points du permis de conduire, il est possible d'obtenir une récupération de points :

- a. en versant un cautionnement de 450 €
- b. après un délai de 3 mois sans commettre d'infraction
- c. en suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière
- d. en repassant les épreuves du permis de conduire

QUESTION N° 45 :

Sur autoroute, les véhicules de transport en commun non munis d'un système de freinage ABS, sont limités à :

- a. 80 km/h
- b. 90 km/h
- c. 100 km/h
- d. 110 km/h

QUESTION N° 46 :

Vous effectuez un déplacement en autocar de Marseille à Paris. La liste des passagers doit être à bord du véhicule s'il s'agit d'un :

- a. service à la demande
- b. service régulier
- c. service spécialisé
- d. service occasionnel

QUESTION N° 47 :

En transport en commun d'enfants, le transport d'enfants couchés est :

- a. autorisé en service occasionnel
- b. autorisé en transport privé
- c. autorisé pour les transports périscolaires
- d. strictement interdit

QUESTION N° 48 :

Le permis D1 permet la conduite d'un véhicule d'une capacité outre le conducteur de :

- a. maximum 16 places
- b. maximum 22 places
- c. maximum 35 places
- d. maximum 40 places

QUESTION N° 49 :

Le transport en commun de personnes debout est :

- a. autorisé pour tout type de service régulier
- b. autorisé dans le cadre d'un service régulier en agglomération et dans le ressort territorial d'une AOM
- c. interdit en toute circonstance
- d. autorisé lorsque le véhicule est équipé de l'ABS

QUESTION N° 50 :

Pour pouvoir utiliser un permis B dans le cadre professionnel du transport de personnes, il faut en plus :

- a. une autorisation préfectorale d'aptitude à la conduite
- b. une FCO
- c. l'autorisation de son assureur
- d. rien de plus

A rendre avec la copie

1	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
3	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
5	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
42	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
48	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

Rédigé

Premier problème (60 pts)

Vous êtes responsable d'une entreprise de transport et vous avez déclaré limiter votre activité à votre département d'outre-mer. Un de vos clients vous demande de réaliser le service suivant un dimanche :

6h45 : prise en charge d'un groupe chez le client

7h : départ de chez le client vers le lieu de visite (60 km — 1 h30 de trajet)

8h30 : dépose du groupe au lieu de visite et attente près du véhicule

11h : prise en charge du groupe pour transfert vers le restaurant (60 km — 1h de trajet)

12h : dépose du groupe au restaurant

14 h : prise en charge du groupe pour retour chez le client par la route touristique (120 km — 2h30 de trajet)

16h30 : dépose du groupe au point de départ (0h15)

Il y a 25 km entre votre entreprise et le point de départ, ce qui représente 30 mn de temps de trajet.

Le conducteur dispose librement de son temps entre 12h et 14h.

Le conducteur aura 15mn pour prendre son service et vérifier le véhicule avant de partir prendre en charge le groupe.

En fin de journée, le conducteur disposera de 30 mn pour le nettoyage du véhicule et sa fin de service.

Question 1 (16pts)

- a) A quel type de service de transport correspond cette journée ? Justifiez votre réponse.
- b) Quelle est l'amplitude de cette journée de travail ? Justifiez votre réponse.
- c) Quel sera le temps de travail effectif du conducteur pour ce service ? Justifiez votre réponse.
- d) Ce service respecte-t-il les dispositions du code du travail et du code des transports en matière de durée journalière de travail et de pauses ? Justifiez votre réponse.

Question 2 (11pts)

- a) Au regard de la réglementation transport, quels documents le conducteur devra-t-il avoir à bord du véhicule pour effectuer ce service ?
- b) Quel document justifiera de l'activité du conducteur ? Combien de temps devrez- vous le conserver ?
- c) Le véhicule initialement prévu sur ce service est en panne. Il reste sur le parc un autocar dédié aux services scolaires et un autocar de tourisme, qui doit passer une contre-visite technique la semaine suivante. Quel véhicule décidez-vous d'utiliser ? Justifiez votre réponse.

Question 3 (17 pts)

En fin de semaine, un de vos conducteurs affecté sur un véhicule de transport de personnes n'excédant pas 9 places, conducteur compris, vous remet son relevé d'activité (annexe 1). Complétez l'annexe 2 en totalisant les heures de conduite (A), d'autres travaux (B), de disponibilité (C), de repos (D) et de travail effectif (TTE).

Question 4 (16 pts)

Quelles anomalies constatez-vous dans ce relevé ? Justifiez vos réponses en rappelant les règles applicables.

Deuxième problème (40 pts)

Question 1 (15pts)

En tant que gestionnaire de transport de l'entreprise, le comptable vous a transmis les éléments financiers globaux suivants.

Charges d'exploitation 450 000 €

Produits d'exploitation 530 000 €

Charges financières 30 000 €

Produits financiers 5 000 €

Charges exceptionnelles 30 000 € (dont amende 5 000 €)

Produits exceptionnels 50 000 €

Calculez l'impôt société (15% jusqu'à 38 120 de bénéfice, 28% au-delà) que vous allez devoir acquitter et le résultat net de votre exercice. Détaillez vos calculs.

Question 2 (7pts)

Votre principal client vous paye habituellement à 30 jours, date de facture. Il vous demande un allongement de ce délai à 45 jours.

Expliquez quelles conséquences ce rallongement aurait :

- sur la rentabilité de votre entreprise,
- sur la solvabilité de votre entreprise.

Que devrez-vous vérifier avant de répondre à votre client ? Justifiez vos réponses.

Question 3 (8pts)

Vous avez acheté début 2020 un autocar pour un montant de 245 000 € HT, que vous avez décidé d'amortir sur 10 ans.

Vous pensez pouvoir le revendre 45 000 € HT dans 10 ans.

En partant du principe que les prix des véhicules augmentent d'environ 3% par an, calculez vos provisions pour renouvellement pour la première année.

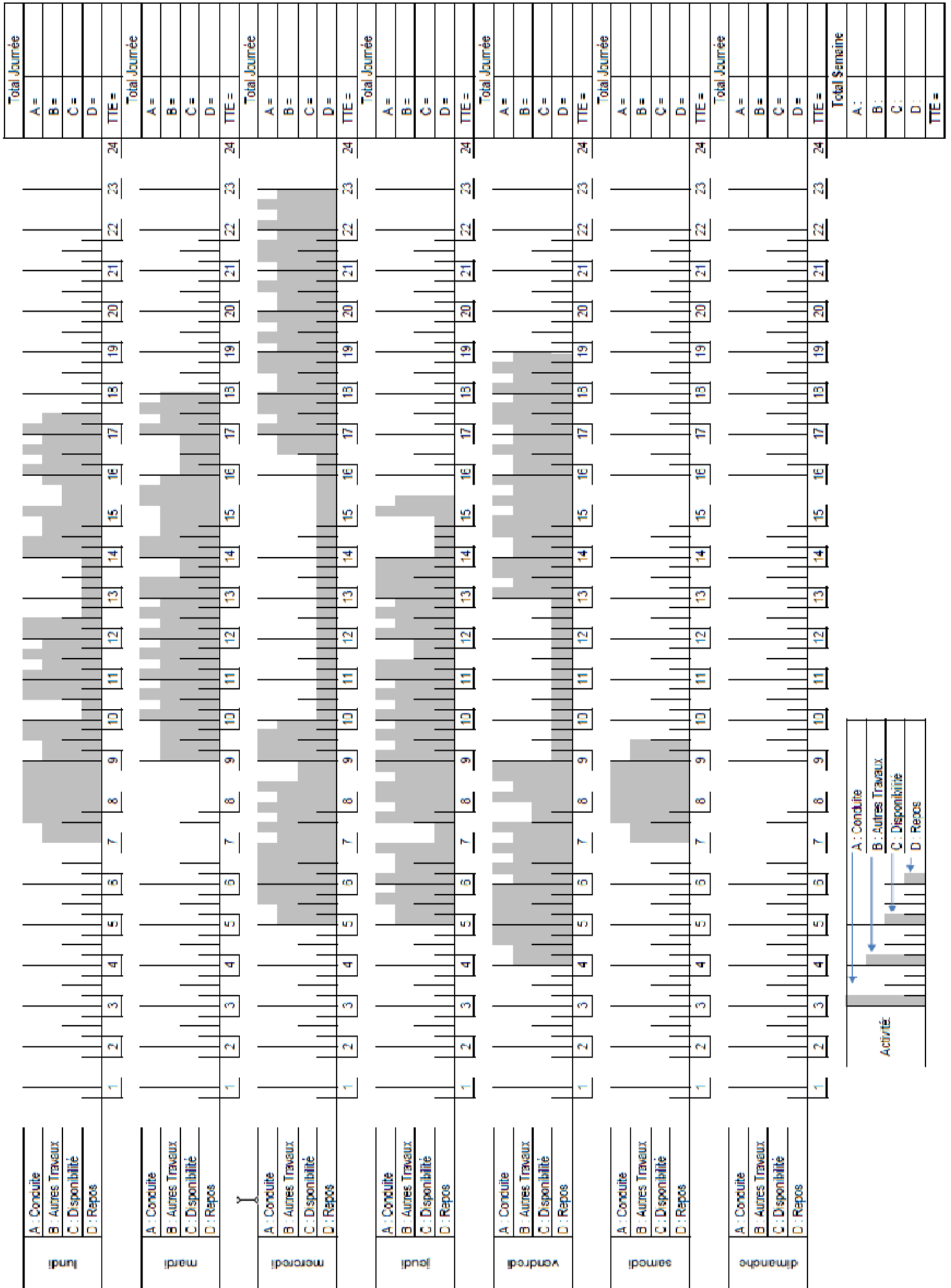
Détaillez votre calcul. Arrondissez à l'euro supérieur.

Question 4 (10pts)

Pour calculer les prix de vos prestations de transport vous utilisez la formulation Binôme de la méthode CNR.

- a) Citez les éléments qui composent le Terme Kilométrique
- b) Le terme kilométrique actuellement en vigueur pour l'autocar de tourisme utilisé est de 0,233 € par km. Cependant il n'a pas été réactualisé depuis plus d'un an. Sachant que la consommation de ce véhicule est de 17 litres aux 100 km et que le prix du carburant était initialement de 0,994 € HT par litre et qu'aujourd'hui le prix du carburant est 1,245 € par litre, calculez le TK réactualisé (avec 3 décimales). Détaillez vos calculs.

ANNEXE 1 (1^{er} problème – question 3)



**ANNEXE 2 (1^{er} problème – question 3) –
DOCUMENT A REMPLIR ET A RENDRE AVEC VOTRE COPIE**

		Total Journée	
lundi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
mardi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
mercredi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
jeudi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
vendredi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
samedi	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Journée	
dimanche	A : Conduite	A =	
	B : Autres Travaux	B =	
	C : Disponibilité	C =	
	D : Repos	D =	
		TTE =	
		Total Semaine	
		A :	
		B :	
		C :	
		D :	
		TTE =	

Remis en page par :



E-mail contact@capaplus.fr

<http://www.capaplus.fr>